

Présents: Mesdames: Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Carole MORELL, Isabelle VEYRET

Messieurs: Patrice FERROUILLAT, Michel DE GAUDENZ, Geoffrey GIRARD, Richard MOURRE, , Claude BOREL.

Absents et Excusés: Christelle BROZEK, Philippe MELGAREJO, Christian GARCIA, Céline URSO, Jean-Michel VALENTIN

Le compte-rendu du 19/07/2018 est validé à l'unanimité des membres présents

I / Marché Maîtrise d'Œuvre « Requalification des entrées et de la traversée du bourg »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'un appel d'offres a été lancé pour un marché de maîtrise d'œuvre pour la requalification des entrées et de la traversée du bourg (délibération n°2018-30 du 12/06/2018) le 13/06/2018.

Quatre bureaux d'études ont répondu à cet appel d'offres et lors de la préselection des candidatures reçues, les candidats retenus ont été : - l'équipe Atelier Verdance (Grenoble) et VERDI Ingenierie (St Martin le Vinoux)

- Menard paysage et urbanisme (Lyon)

- l'équipe CAMBIUM (Notre Dame de l'Osier) ECE (St Verand) et Transitec (Bron)

Ces trois candidats retenus ont été auditionnés chacun leur tour le mercredi 12/09/2018 sur présentation de leur offre méthodologique et financière.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau synthétique d'analyse des offres et des auditions établi avec l'aide du CAUE de l'Isère.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

-décide de retenir la candidature de l'équipe CAMBIUM, ECE et TRANSITEC pour un montant d'honoraires de 27 240€ HT pour la réalisation de la Tranche Ferme composée de deux phases : Diagnostic et AVP.

-autorise et charge Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce marché.

II / Marché maîtrise d'œuvre «Création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur»

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'en mars 2018 une analyse d'opportunité «Chaufferie bois et réseau de chaleur » a été réalisée par l'AGEDEN à la demande de la municipalité pour l'ensemble des bâtiments communaux composé de la mairie, école, appartements communaux, salle des fêtes et cantine.

Il indique que l'AGEDEN est une association qui agit pour la transition énergétique, cofinancée principalement par la Région Auvergne Rhône Alpes, le Département de l'Isère, l'ADEME et le SEDI ainsi que la SMVIC. Elle accompagne à titre gracieux les collectivités dans leur démarche de maîtrise de l'énergie.

Monsieur le Maire, au vu de cette analyse d'opportunité et de l'ancienneté du système de chauffage actuel de l'ensemble de ces bâtiments pré cités (fioul) coûteux et peu performant, demande au conseil municipal de délibérer pour le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre d'un marché «Chaufferie bois et réseau de chaleur».

Il explique que cette mission de maîtrise d'œuvre est composée de deux tranches:

- une tranche ferme définie par une étude de faisabilité très précise et d'un avant-projet

- une tranche optionnelle (si le projet est poursuivi au vu du rendu de la tranche ferme) qui représente la maîtrise d'œuvre du marché pour la réalisation d'une chaufferie bois et réseau de chaleur.

Il précise que que la Tranche Ferme pourra être subventionnée à hauteur de 50% par l'ADEME après validation du projet de l'étude sous condition qu'aucun acte d'engagement ne soit signé avant leur accord.

La tranche optionnelle restera à la charge de la commune.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance du cahier des charges rédigé par l'AGEDEN pour le marché de maîtrise d'œuvre «Chaufferie Bois et réseau de chaleur» décide à l'unanimité des membres présents:

- de lancer une consultation pour un marché de maîtrise d'œuvre «Chaufferie bois et réseau de chaleur», avec l'aide de l'AGEDEN
- de demander une subvention à l'ADEME avant signature de l'engagement de la Tranche Ferme
- charge Monsieur le Maire de faire aboutir ce projet et l'autorise à signer toutes pièces nécessaires.

III / Désignation des délégués des commissions intercommunales Gouvernance et Mobilité-Transport

Le conseil communautaire lors de sa séance du 28/06/2018 a approuvé la création de deux nouvelles commissions thématiques :

- la commission «Gouvernance»
- la commission «Mobilité-Transport»

Le règlement intérieur de la SMVIC dans sa délibération n°DCC-AG-17148 du 11/07/2017 précise que les commissions sont ouvertes aux conseillers municipaux à hauteur d'un titulaire et d'un suppléant.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de désigner les délégués pour la commune de Cognin-les-Gorges pour ces deux commissions intercommunales:

Après délibération et à l'unanimité des membres présents du conseil municipal sont désignés :

- pour la commission « Gouvernance » : Patrice Ferrouillat titulaire et Sophie Borel suppléante
- pour la commission « Mobilité-Transport » : Claude Borel titulaire et Patrice Ferrouillat suppléant